

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations Délibération n°218/2022

Délégation de Service Public sous forme de concession pour la conception, la construction et l'exploitation d'un parking à Menton – Vieille Ville - Sablettes : Rapport annuel du délégataire Interparking – exercice 2021

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL:

M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI

BREIL-sur-ROYA:

M. Sébastien OLHARAN

LA BRIGUE:

M. Daniel ALBERTI

CASTELLAR:

Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET

CASTILLON:

M. Olivier CHANTREAU

FONTAN:

M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)

GORBIO:

M. Paul COUFFET

MENTON:

M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé

MOULINET:

M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN: M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M.

Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M.

Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE

SAINTE AGNES:

M. Albert FILIPPI

SAORGE:

Mme Brigitte BRESC

SOSPEL:

M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO

TENDE:

M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)

LA TURBIE:

M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage:

2 0 OCT. 2022

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20221011-218-2022-DE Date de télétransmission : 24/10/2022 Date de réception préfecture : 24/10/2022

Séance du 11 Octobre 2022

Délibération n°218/2022

OBJET: Délégation de Service Public sous forme de concession pour la conception, la construction et l'exploitation d'un parking à Menton – Vieille Ville - Sablettes: Rapport annuel du délégataire Interparking – exercice 2021

RAPPORTEUR : M. Le Président

La CARF a confié à INTERPARKING par contrat de délégation de service public en date du 31 juillet 2012 la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement à Menton pour une durée de 30 ans à compter de sa notification, soit le 9 août 2012.

Conformément à l'article 49 dudit contrat et en application des dispositions des articles L.1411-3 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et de dispositions du Code de la Commande Publique relatives aux contrats de concession, le Délégataire transmet à l'Autorité Délégante, chaque année avant le 1er juin, un rapport relatif à l'exécution de la délégation de service public qui lui a été confiée, contenant des données comptables, une analyse de la qualité du service et une annexe comprenant un compte-rendu technique et financier.

Faits marquants en 2021:

L'ouverture du parking ayant eu lieu le 03/12/2016, l'année 2021 est ainsi la cinquième année complète en exploitation.

L'annexe A17 relative aux tarifs a été modifiée par l'avenant N°4 au contrat de concession. Avenant approuvé par le Conseil Communautaire en date du 09 Avril 2019 en vue d'appliquer une gratuité de 30 minutes sur le parking des Sablettes à compter du 1^{er} juin 2019 et ceci afin d'assurer une cohérence avec les autres parkings Mentonnais qui proposent déjà une telle gratuité à leur clientèle horaire.

Autres faits marquants: COVID -19

La Covid 19 a continué de perturber de façon importante l'exploitation du parking Vieille-Ville Sablettes.

Suite aux diverses restrictions décidées par le gouvernement (confinements, couvre-feu...) l'activité générale des parcs de stationnement a été fortement perturbée.

Pour pallier cette chute d'activité, les équipes d'exploitation ont été placé en chômage partiel mais les mesures nécessaires ont été prises afin de garantir la continuité de service et la sécurité des exploitations.

Une télégestion et une astreinte 24/24 ont été assurées depuis les centres de contrôle et sites mobiles depuis lesquels des interventions ont pu être déclenchées à tout moment.

En cette période exceptionnelle, tout a été mis en œuvre pour assurer la continuité du service public confié.

Année 2021:

- •1er trimestre 2021 : 3ème vague en France, variant Alpha : peu de vacciné
- 2 janvier, couvre-feu dans les Alpes-Maritimes
- Confinement local partiel (restrictions de circulation durant le week-end) dans les Alpes-Maritimes dès le 26 février 2021
- Confinement total dans les Alpes-Maritimes dès le 19 mars 2021
- 3 mai, déconfinement progressif
- Pass sanitaire: 9 juin 2021
- Juillet 2021 : variant Delta : petite 4^{ème} vague

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20221011-218-2022-DE Date de télétransmission : 24/10/2022 Date de réception préfecture : 24/10/2022 • Décembre 2021 : variant Omicron : 5ème vague

Présentation de l'exploitation

Le parking Vieille Ville Sablettes est géré par une équipe d'exploitation de 4 salariés.

- 1 Chef d'Agence : M. SELLAS Thierry
- 1 Responsable de Parc
- 2 Agents d'Exploitation

Le parc de stationnement Vieille Ville Sablettes est relié aux centres de contrôle nationaux, basés à Nice et Paris, assurant une liaison phonique continue avec les usagers. Ils permettent également les contrôles de sureté et de sécurité à distance, grâce aux équipements d'hyper vision installés sur ce parking.

Le parc de stationnement Vieille Ville Sablettes est accessible au public 24h/24h, 365 jours par an, pour tous les abonnés et les visiteurs horaires.

Le parc compte 452 places sur 3 niveaux en infrastructure.

On y accède en véhicule au niveau de la Place Fontana et à pied au niveau de l'esplanade des Sablettes ou depuis le Quai Bonaparte avec un ascenseur panoramique.

Les principaux équipements d'exploitation sont :

- 4 Caisses automatiques
- 2 Bornes d'entrée véhicule
- 2 Bornes de sortie véhicule
- 1 Accès piéton par ascenseur panoramique
- 4 Accès piéton par escalier
- Toilettes publiques
- 10 places handicapés Situées sur les 3 niveaux
- 17 places 2 roues Situées sur les 3 niveaux
- 10 places recharge véhicules électriques Situées au niveau -1

Compte rendu d'exploitation:

- L'activité horaire en 2021 a subi une hausse d'environ 12% par rapport à 2020.
- Le nombre d'abonnement sur le parc a légèrement diminué sur l'année 2021 (-9%).
- Le nombre d'amodiataire en 2020 reste à 8. Aucune nouvelle demande d'amodiation n'a été formulée malgré les 8 places encore disponibles.
- Le chiffre d'affaires des réservations en ligne a augmenté par rapport à 2020 de 242%.
- Aucune agression ni vandalisme en 2021.
- Aucun accident de travail en 2021.
- Aucun sinistre incendie en 2021.

Compte rendu technique : Réalisation 2021

La commission de sécurité s'est tenue le 31 mars 2021, 5 ans après la Commission Communale de Sécurité du 24 novembre 2016, avant l'ouverture du parking.

La commission a rendu un avis favorable pour l'exploitation du parking.

A noter que l'ensemble des prescriptions relevées à cette occasion, ont été levées courant 2021 par les organismes et entreprises compétents.

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20221011-218-2022-DE Date de télétransmission : 24/10/2022 Date de réception préfecture : 24/10/2022

Interventions 2021:

 Eclairage de secours au sol en partie défectueux au niveau -3: en 2020, le délégataire a été confronté un important problème de sécurité lié au dysfonctionnement de l'éclairage de secours au sol du niveau -3.

Celui-ci se trouvant posé directement sur le radier, a subi des contraintes liées au cheminement difficile des câbles et à un fort taux d'humidité qui favorise l'oxydation des équipements.

Étant difficile de palier à ces contraintes de façon durable avec un système similaire, une solution palliative a été soumise à l'approbation du préventionniste.

Cette solution consistant à poser des blocs d'éclairage de secours, non plus au sol mais sur les parois en alternant la hauteur de pose et en doublant leur nombre, a été acceptée par le préventionniste et a reçu un avis favorable de la CCS le 31 mars 2021.

Dès validation acquise, les travaux de mise en œuvre ont immédiatement été entrepris.

Bornes de rechargement : avec la forte augmentation des ventes de véhicules électriques au cours de ces dernières années, et par conséquent, de la forte demande en rechargement, les bornes qui équipent le parking ont été fortement sollicitées. Malheureusement, le délégataire a été confronté à d'importants dysfonctionnements liés à ces infrastructures de recharge électrique, impactant l'intégralité de l'alimentation électrique du parking.

Les investigations menées en 2020 et 2021 ont permis de mettre en évidence, d'une part, que 2 bornes doubles (soit 4 prises de recharge) étaient défectueuses, et d'autre part, que les tableaux électriques étaient mal conçus. Dès la mise en charge simultanée de 3 véhicules, c'est l'alimentation générale électrique qui disjonctait, plongeant ce dernier dans le noir.

En 2021, Interparking a signé un partenariat avec TOTAL ENERGIES pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharges pour véhicules électriques.

4 bornes TOTAL ENERGIES ont donc été commandées ainsi que 2 nouvelles armoires électriques permettant la répartition des charges et une alimentation règlementaire des IRVE.

La livraison de ces équipements et leur installation, sont prévues pour début 2022, avant « la fête du citron ».

Compte rendu financier 2021:

- Total produits : 991 578,17 € pour 950 800,65 € en 2020, soit une hausse de 4,28 %
- Total des charges : 976 172,47 € pour 1 013 383,28 € en 2020, soit une baisse de 3,67 %
- Subvention d'Investissement = 327 925 €, sans évolution
- Total Amortissements : 620 144 € pour 617 090 € en 2020, soit une évolution de 0,49 %
- RESULTAT = 15 405,70 € pour -62582,63 € en 2020

Le rapport du délégataire a été soumis, pour avis, à la Commission Consultative des Services Publics Locaux du

Il appartient donc au Conseil Communautaire de l'examiner pour en prendre acte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique dans ses dispositions relatives aux contrats de concession,

Vu le Contrat de DSP du 30 juillet 2012 et ses avenants,

Vu le rapport d'activité du délégataire,

Accusé de réception en préfecture 006-240600551-20221011-218-2022-DE Date de télétransmission : 24/10/2022 Date de réception préfecture : 24/10/2022

Vu les avis de la Commission consultative des services publics loca ux du 23 septembre 2022 et du Bureau communautaire en date du 28 septembre 2022

Je vous demande de bien vouloir,

PRENDRE ACTE du rapport 2021 produit par la société INTERPARKING au titre de la délégation de service public pour la conception, la construction et l'exploitation d'un parc de stationnement, Vieille Ville - Sablettes, à Menton.

DIRE que le rapport annuel 2021 du délégataire est à disposition dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Il sera également consultable sur le site internet de la CARF.

Le Conseil Communautaire

Prend Acte

Pour extrait conforme,

Le Président

. . .

Le secrétaire de séance

Sébastien OLHARAN